Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20260306-D02202603CCAS-DE

DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 6 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au CA CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

Date de convocation :
27/02/2026
Date d'affichage :
27/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars à 18h30, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle municipale, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Président**.

Présents : Renaud GRALL, Laëtitia LIZIARD, Hélène GUENAN, Antony MARC, Bruno RANNOU, et Mickaël HOURMANT, Bénédicte LE PORT

Excusées : Marie-Claire JONCOUR, Hélène BODIGER

Secrétaire de séance : Hélène GUENAN

D02_2026_03_CCAS Affectation du résultat de l'année 2025

Exposé des motifs :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats du Compte financier Unique de l'année 2025.
Vu le projet du budget primitif 2026 du CCAS de Saint-Eloy,

Il est proposé l'affectation du résultat de l'année 2025 comme suit

CFU 2025		**BP 2026**		
Libellé	Résultat 2025	Imputation	Libellé	Montant
Résultat de fonctionnement	2 815,90 €	R/002 fonctionnement	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	2 815,90 €

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 du CCAS de Saint-Eloy,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article unique : Autorise l'affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 conformément au tableau ci-dessus.

Pour copie conforme au registre.

Le Président,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Hélène GUENAN